

Je dépose une demande de financement à la Cité éducative de Bron

Quel structure peut déposer une fiche-action ?

Tout acteur éducatif proposant une action à destination d'un public QPV (jeunes de 0 à 25 ans/parents)

Les porteurs de projets doivent informer les structures intervenant dans le thème de la fiche action, avant l'envoi de la demande de financement.

Pour quel type de demande ?

- Un évènement ponctuel ou une action au long cours
- Du matériel pédagogique indispensable pour l'action (fournir devis)
- Le financement d'un prestataire extérieur (fournir devis)
- Possibilité de valoriser du temps de travail salarié(s)/bénévole

Que ne peut pas financer la Cité éducative ?

- Des produits amortissables (bureau, ordinateur, etc.)
- Les projets ne relevant pas des axes et objectifs de la cité éducative

Qu'est-ce qu'un projet Cité éducative ?

Le projet privilégie le partenariat entre acteurs socio-éducatifs : Associations, service de la Ville, écoles, collèges, Lycées, etc

Traitement d'une fiche-action :

- **Dépôt d'une fiche-action :** "au fil de l'eau" = pas de date butoir - pièces à fournir : RIB/SIRET et devis
- **Etude des projets en commission Troïka** (fréquence des réunions toutes les 2 semaines)
- **Réponse à votre demande :** en moyenne entre 4 et 6 semaines à partir de la date de réception, *préciser lors de la demande si l'action va démarrer dans un délai court
- **Règlement :** en une fois pour une année (justificatif RIB et SIRET nécessaires)
- **Bilan de l'action : fiche-bilan + factures** à renvoyer dès l'action achevée

Les projets doivent :

- S'inscrire dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels de la Cité
- Etre au bénéfice des jeunes de 0-25 ans des Quartiers Prioritaires Parilly / Terrailon
- Privilégier les co-financements mais possibilité de demander un financement unique cité éducative (étude au cas par cas)
- La bannière Cité éducative qui vous sera transmise devra figurer sur toutes vos communications autour des actions financées

Si besoin, dans l'écriture du projet contacter l'Espace Parilly ou la Maison du Terrailon :

Louise Le Guillerm (Parilly) lleguillerm@grandlyon.com

Léa Bézard (Terrailon) : ext.legrandlyon.lbezard@grandlyon.com

Groupes scolaires et collèges :

- **Coordinatrices REP :**

Virginie Chometon (Parilly) virginie.chometon@ac-lyon.fr

Julie Lesourd (Terrailon) julie.lesourd@ac-lyon.fr

A savoir :

Les associations qui veulent faire une demande de subvention à la Ville de Bron doivent impérativement le faire via l'Espace associations de la Ville https://associations.ville-bron.fr/Portail_Asso

Votre interlocutrice : Mme Elisabeth Arnaud Cheffe de projet Opérationnel : 06 60 48 45 69

Envoi de vos demandes de financement à : secretariat.cite-educative@ville-bron.fr avec copie aux Agents de développement social des quartiers prioritaires de la ville :

- Pour Parilly : Louise Le Guillerm : lleguillerm@grandlyon.com
- Pour Terrailon : Léa Bézard : ext.legrandlyon.lbezard@grandlyon.com